

**Extrait du Registre des Délibérations  
 du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

**SEANCE DU 23 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois juin à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 16 juin 2023

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
<b>Présents :</b>		
<b>CA Saint-Lô Agglo</b> : M. Claude JAVALET, M. Éric FOLLAIN, M. Jacques CLAIRAUX, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, Mme Evelynne MASSICOT, Mme Nicole GODARD, Mme Morgane BUISSON, M. Patrick SIMON, Mme Sylvie LEBLOND, M. Jérôme VIRLOUVET.	X	X
<b>CC Villedieu Intercom</b> : M. Michel LHULLIER, M. Jean LE BEHOT, M. Charly VARIN	X	X
<b>CC Coutances Mer et Bocage</b> : Mme Corinne CLEMENT, Mme Aurélie GIGAN M. Rémi BELLAIL (suppléant M. Hubert GUILLOTTE)		X
<b>CC Côte Ouest Centre Manche</b> :		
<b>CC Baie du Cotentin</b> : Mme Chantal LELAVECHEF, Mme Marie-Agnès HEROUT	X	X
<b>Pouvoirs</b> : M. Jean-Yves LETESSIER a donné pouvoir à M. Jérôme VIRLOUVET (Saint-Lô Agglo) ; Mme Virginie METRAL a donné pouvoir à M. Eric FOLLAIN (Saint-Lô Agglo) ; M. Antoine AUBRY donne pouvoir à Mme Marie-Agnès HEROUT ; Valentin GOETHALS donne pouvoir à Laurent PIEN (Saint-Lô Agglo)		
<b>Excusés</b> : M. Hubert LHONNEUR, M. Michel LEBLANC, Mme Valérie MILLOT, Mme Céline LAUTOUR (CC Baie du Cotentin) ; M. Denis LECLUZE, M. Loïc RENIMEL, M. Philippe BRIARD, Mme Lydie BROTON (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Samuel PACEY, M. Pascal RENOUF, M. Nicolas GUILLAUME (CC Villedieu Intercom) ; M. Christophe GILLES, M. Damien PILLON, M. Loïck ALMIN (CC Côte Ouest Centre Manche).		
<b>Nb de délégués en exercice : 38</b>	<b>32</b>	
<b>Nb de délégués titulaires présents : 19</b>		
<b>Nb de délégués suppléants présents : 1</b>		
<b>Nb de pouvoirs : 4</b>		
<b>Nb de votants : 24</b>		

Mme Morgane BUISSON a été désignée secrétaire de séance.

**DEL-2023-32 : Décision modificative n°1-2023**

**1. Ajustement des crédits prévus à l'opération 9040-Pôle**

Le budget prévisionnel 2023 prévoit une dépense d'équipement sur l'opération 9040-Pôle pour le remplacement de la porte sectionnelle du quai de transfert de la collecte sélective.

Suite à la réactualisation du devis de la société OTIS, il convient de réalimenter les crédits prévus à l'opération 9040.

Les crédits sont repris sur la ligne prévoyant l'achat de conteneurs d'apport volontaire, dont les réalisations effectuées laissent un disponible par rapport aux crédits inscrits

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses – Op. 9040 – Art.2158 Autres installations, matériels et outillages techniques + 1 500 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses – Op. 9044 – Art.2158 Autres installations, matériels et outillages techniques - 1 500 €

**2. Ajustement des crédits prévus à l'opération 9027 - ISDND de Saint-Fromond**

Afin d'effectuer une séparation hydraulique du casier 5, il est nécessaire d'augmenter les crédits de paiement prévus à l'opération 9027 - ISDND Saint-Fromond.

Au budget prévisionnel 2023, l'achat d'un compacteur à rouleaux sur berce est prévu sur l'opération 9044 - Logistique. Sachant que cet achat ne sera finalement pas réalisé en 2023, il est proposé un virement des crédits de paiement prévus pour l'achat du compacteur vers l'opération 9027 - ISDND Saint-Fromond.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses – Op. 9027 – Art.2318 Autres immobilisations en cours + 95 000 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses – Op. 9044 – Art.2158 Autres installations, matériels et outillages techniques - 95 000 €

Décision modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2158-9040 : POLE	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158-9044 : Logistique	96 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>96 500.00 €</b>	<b>1 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2318-9027 : ISDND SAINT FROMOND	0.00 €	95 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0.00 €</b>	<b>95 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>96 500.00 €</b>	<b>96 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical approuve cette décision modificative n°2.

Ainsi délibéré en séance,  
Le 23 juin 2023

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,

  
Morgane BUISSON

Le Président,



Laurent PIEN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : - 7 JUL. 2023

Mis en ligne le : - 7 JUL. 2023